

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 55-2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux du mois de novembre à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydie BUSCAGLIA, Claude CAU, Laurent GAYS, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU, Lydia FABRE à Lydie BUSCAGLIA.

ABSENT(S): Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 16/11/2022

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ACQUISITION D'UN TRANSPALETTE

Afin de faciliter le port des charges lourdes aux agents techniques de la commune, Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'un transpalette pour les services techniques.

Après plusieurs recherches, Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur MARSEGLIA Marc afin d'acquérir un transpalette d'occasion de la marque Delagnes et de 2500 kg de portée pour le prix de 80 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après délibération,

- **DECIDE** d'acquérir le transpalette d'occasion de la marque Delagnes et de 2500 kg de portée pour le prix de 80 € TTC vendu par Monsieur MARSEGLIA Marc domicilié à BAGNERES DE LUCHON (31110),
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits sur le Budget Primitif 2022.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Claude CAU

